



Droit de visite grands parents et tante

Par Tirondrond

Bonjour,

Avant la naissance de mon fils j'avais du ressenti envers ma belle mère et ma belle s?ur suite à plusieurs réflexions faite à mon égard. Suite à la naissance de mon enfant ces réflexions n'ont pas cessé. N'en pouvant plus nous avons mis les choses au claires nous avons tous haussé le ton et j'ai été victime d'insultes et presque de violences sous mon propres toit de mes beaux parents.

Malgré cela j'ai quand même renvoyé un message pour leur dire que je ne leur interdisais pas de voir mon enfant mais sous mes conditions dans un endroit neutre et en ma présence. Ils(grands parents et tante)n'acceptent pas ses conditions. Quels sont leur droit ? Les grands parents et la tante ? Sachant que mon enfant n'a que quelques mois.

Par morobar

Bonjour,

C'est simple: ils n'ont aucun droit.

Il faudra qu'ils sollicitent la justice, qui décidera en fonction de l'intérêt de l'enfant.

Par Tirondrond

Bonjour

Merci de votre réponse. Car mon enfant était présent lors de cette violence et insultes mais endormi.

Et les messages réflexions commencent à jouer sur notre moral mon mari et à moi car il ne veut pas prendre partie et je ne veux pas qu'un enfant vivre dans un tel environnement.

Je saisisrai un avocat pour faire le nécessaire car le bien être de mon enfant d'abord

Par Isadore

Bonjour,

Le Code civil prévoit que votre enfant a le droit d'entretenir des liens avec ses ascendants, sauf si c'est contraire à son intérêt. La tante est donc hors course.

En justice, pour un enfant de quelques mois, les grands-parents ne peuvent espérer plus que ce que vous leur proposez.

Vous n'avez pas besoin d'avocat pour le moment, il sera nécessaire si les grands-parents saisissent la justice. Si jamais vous pensez qu'ils vont le faire, vous pouvez en garder un sous le coude.

Il faut garder en tête que c'est un droit de l'enfant, dans son intérêt, et pas un droit des grands-parents. Comme l'enfant est trop jeune pour défendre ses droits et que logiquement les parents ne vont pas s'en charger à sa place dans un tel cas, le juge peut accorder aux grands-parents un droit de visite dans l'intérêt de l'enfant.

Par Tirondrond

Bonjour isadore,

Merci de votre réponse. L'avocat est à titre de prévention et je n'ai pas envi de continuer là négociation envers ses personnes hypocrites, violentes et insultantes. Je monte mon dossier et je vais voir où la situation nous mène.

Mon enfant était présent lors de ses violences même si c'est un bébé ceci n'est pas bon pour son épanouissement et son développement. Ils veulent que mon mari emmène mon enfant en semaine en sachant que je travaille et en disant que je suis la bienvenue chez eux alors que j'ai stipulé explicitement que je souhaiterai à être présent car je n'ai pas

confiance de laisser mon enfant avec une personne violente